



Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

Quel rôle ?

ACCOMPAGNEMENT :

- **Évaluer** les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- **Apporter les informations, connaissances et les conseils** liés au **domaine d'expertise** de la structure
- **Proposer un accompagnement** individualisé ^{et/}ou collectif
- **Mobiliser des ressources extérieures** si nécessaire

CAPITALISATION :

- **Capitaliser, diffuser et mutualiser** des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec le **domaine d'expertise** de la structure
- Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles** dans le **domaine d'expertise** de la structure

Quels pré-requis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire, sur son domaine d'expertise, sur un périmètre régional, départemental ou infra-départemental
- Personne(s) référente(s) ayant déjà une expérience et une expertise dans un secteur d'activités ou sur une thématique particulière
- Ce Label concerne plus particulièrement les structures de dimension régionale ou départementale

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures dotées d'une expertise spécifique, qu'elle soit thématique ou sectorielle

Par exemple : une association tête de réseau sectorielle, un centre de ressources thématique...

Périmètre : Infra-départemental ou départemental

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente dédiée à la mission
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des associations de son domaine d'expertise, à minima 1 jour par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles
- Contribuer au réseau départemental à minima un jour par an

Vous souhaitez rejoindre le réseau et devenir Guid'Asso Accompagnement Spécialiste ?

d'intervention, (régional, départemental ou infra/départemental).

Prenez contact avec le SDJES de votre département ou la DRAJES si vous intervenez à l'échelle régionale.

(Tous les contacts sont en avant-dernière page).

Ils vous transmettront la charte du réseau et le cadre de référence de la mission.

Ils vous expliqueront aussi les modalités de la démarche à réaliser.